

Comité interministériel d'action sociale (CIAS) du 16 janvier 2025

Ce CIAS clôture l'année 2024 dans un contexte politique compliqué. A ce jour nous n'avons aucune visibilité sur le budget 2025 de l'action sociale interministérielle. Cette situation est totalement inédite.

La CFDT est intervenue pour déplorer les 16 millions d'euros de sous consommations de l'exercice 2024. Alors qu'à l'été 2023 la DGAFP supprimait le bénéfice des chèques vacances à nos collègues retraités afin de recentrer la prestation sur les actifs !

La déclaration liminaire en intersyndicale est annexée à ce CR.

Philippe Charpentier. Nouveau Sous-directeur se dit attaché à l'action sociale et aborde sa prise de poste avec la volonté d'être efficace et de poursuivre le dialogue social franc et transparent engagé par son prédécesseur Guillaume Tinlot, Il s'engage à ce que la pression soit la moins lourde possible sur le programme 148.

1° Mayotte :

La DGAFP dresse un bilan des actions mises en place par l'Etat à la suite du passage du cyclone Chido qui a dévasté l'île le 14 décembre dernier. Cette catastrophe permet de mettre en évidence les enjeux sur le long terme, notamment l'articulation ministérielle /interministérielle.

La CFDT a reconnu la mobilisation exemplaire des services et agents de l'Etat pour répondre aux attentes de la population locale.

La CFDT reste vigilante pour la SRIAS de Mayotte et insiste pour que la reconstruction se fasse dans les meilleurs délais et en associant les agents mahorais.

L'ensemble des personnels et leurs familles doivent être accompagnés par l'action sociale ministérielle et interministérielle afin qu'aucun agent ne reste sans solution.

La CFDT demande la création d'un fond d'urgence climatique afin d'apporter un soutien rapide aux agents en difficulté mais aussi de façon plus pérenne au regard des conséquences du réchauffement climatique.

2° Plateforme de logements des agents publics (3 versants)

La DGAFP présente cet outil à destination des agents des 3 fonctions publique sur le logement accessible via le lien : www.logement.fonction-publique.gouv.fr

La CFDT persiste dans sa demande d'une véritable politique du logement à destination des agents publics. Cette plate-forme ne répond qu'à une partie des attentes des agents. Avoir une vraie politique du logement pour les agents de l'Etat comme des deux autres fonctions publiques contribuerait à l'attractivité de la Fonction publique.

3° Budget consommation 2024.

Suite à la présentation des tableaux budgétaires par la DGAFP et la co animatrice de la Commission budget nous constatons une sous-consommation de 16,1 M€ en Autorisation d'Engagement et 18,2 M€ en Crédits de Paiement. Pour la CFDT, chaque Euro doit profiter aux agents, elle l'a d'ailleurs rappelé au nouveau Ministre de la Fonction publique Laurent Marcangeli.

Afin d'éviter ces sous consommations, identifiées dès le printemps, l'intersyndicale avait fait des propositions à destination des agents mais s'était heurtée à une fin de non-recevoir de la part de l'administration.

- La CFDT se félicite de l'expérimentation de l'ouverture de places en crèches en cités administratives dans les Hauts de France : Lille et Amiens.

Budget 2025 :

Ce point fut bref, la LFI n'ayant pas été votée. La DGAFP nous a informé que suite à la parution de la Circulaire du 30 décembre seul 25% du budget sera délégué.

Seules les dépenses impératives et urgentes seront honorées, dont les prestations centrales (CV, CESU, AMD, AIP) de même que les crèches et les RIA pour les opérations déjà commencées.

Les dépenses engagées en 2024 par les SRIAS mais pas encore payées le seront.

Par contre, en ce qui concerne les prestations 2025 qui n'ont pas été engagées le doute subsiste.

La CFDT demande que la DGAFP informe rapidement les SRIAS des consignes budgétaires.

4° PLAN DE TRAVAIL 2025 :

L'administration a confirmé qu'un groupe de travail devait rapidement travailler sur la révision des barèmes des différents prestations interministérielles comme demandé par la CFDT.

D'ores et déjà une date a été fixée pour un groupe de travail portant sur la rédaction des marchés crèches le 6 mars prochain. Il s'agit de retravailler les cahiers des charges pour aller vers plus de qualité et pas au moins disant. La CFDT a demandé que soient regardées les possibilités pour retenir des micro crèches et des crèches associatives afin de couvrir les

besoins sur tout le territoire et répondre au mieux aux attentes des collègues. Il s'agit aussi d'engager une réflexion sur d'autres modes de garde possible, comme la mobilisation du réseau d'assistantes maternelles et l'élaboration d'un questionnaire de satisfaction.

En matière de restauration la révision de la circulaire de 2015 devrait être engagée afin de simplifier les procédures de demandes de crédits par les associations gestionnaires de RIA. Le suivi du développement du bio et du traitement des déchets continuera à être fait.

En matière de logement le suivi de la plate-forme récemment mise en place devra être assuré ainsi que les mesures envisagées pour les DROM. Un bilan des actions mises en place par les administrations et les SRIAS en matière de logement doit être fait. La mise en place de la DILOAP est toujours attendue.

S'agissant des SRIAS le bilan 2024 de leurs actions en matière de handicap comme sur le caractère durable de leurs actions sera fait. Une note précisant les rôles respectifs des CASEP, correspondants administratifs et présidents de SRIAS doit être présentée et une enquête sur les moyens en région lancée.

La présentation des actions à caractère social menées par les administrations continuera.

Le suivi de la consommation des crédits reste encore problématique et doit être amélioré.

La communication sur l'ASI si elle a connu une amélioration notamment avec la communication du bilan des prestations, la mise en place de simulateurs doit encore être améliorée.

La CFDT rappelle ses revendications pour L'ASI

- ✓ **Augmenter annuellement les RFR du montant de l'inflation**
- ✓ **Abonder les primo bénéficiaires du chèque vacances**
- ✓ **Augmenter les plafonds du CESU et du CV**

Pour rappel, la CFDT demande un CESU 6-12 ans et un CESU aide à la famille.

- ✓ **La CFDT insiste pour une revalorisation urgente des barèmes et des montants de l'ensemble des aides interministérielles !**